

[Text]

John has prepared a paper without any real consultation with me, although I did see it and we talked about it. The paper concerns general issues that may be of interest to members.

This is Thursday and my thought is that we should have a steering committee meeting after this meeting if it is possible. It could be held in my office or here. However, I believe there will be another organizational meeting in this room at 11 a.m. Tuesday we are in a position... because I know from consultations that the government is ready to proceed with the Transportation Accident Investigation Board, which certainly has a very real profile in terms of the public domain and safety of air.

• 0945

As some of you know, when we get a bill we also get a big looseleaf book from the department that is annotated and explains from the department point of view the purpose of the clause. It certainly is a good explanation of the bill. Those books are ready now.

We could call the minister. I know he is free for a part of Tuesday. Of course the minister is the one who should lead off in explanation to the committee. Then his officials take over. He is available, as I understand it, along with his officials, to come before the committee on Tuesday to get that started.

Regardless of what else members may have heard, we normally meet Tuesdays, sometimes on Wednesday afternoon, depending on pressure of business, and Thursdays, up until 6 p.m. Tuesday can be a full day, from 9.30 a.m. to 1 p.m.; then it is 3.30 p.m. to 6 p.m. Often we find out that we do enough work in the morning that we can cancel the afternoon meeting. And again, depending on pressure of business, Wednesday afternoon from 3.30 p.m. to 6 p.m.; and on Thursday we meet in the morning. There is doubt about Thursday afternoons because of members leaving for their ridings. We have met at night in the past, again depending on the issue. That is just a rough outline.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, the exception to that has been when we have been hearing witnesses either here or when we have been travelling and we have met six days in a row in different cities hearing witnesses.

The Chairman: Oh, yes. Then you sit until 10 at night.

[Translation]

John a pris l'initiative de rédiger un document sans me consulter au préalable. Cependant, j'en ai pris connaissance et nous en avons discuté. Ce document porte sur les grandes questions susceptibles d'intéresser les membres du Comité.

Comme nous sommes jeudi, je pense que le comité directeur devrait se réunir le plus tôt possible après cette réunion. Je propose que cela se fasse dans mon bureau ou ici. Malheureusement, je pense qu'il y aura une autre séance d'organisation qui aura lieu dans cette salle à 11 heures. Mardi, nous serons en mesure de commencer. En effet, je me suis renseigné et le gouvernement est prêt à aller de l'avant pour ce qui est de la création du Bureau d'enquête sur les accidents de transport. Il s'agit indéniablement d'un organisme qui occupera le devant de la scène pour ce qui relève du domaine public et de la sécurité aérienne.

Comme certains d'entre vous le savent, lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi, il nous arrive accompagné d'un gros cahier à feuilles mobiles du ministère, qui renferme un exemplaire annoté et des explications sur les objectifs des différents articles. On y explique très bien le projet de loi. Le cahier en question est déjà prêt.

Nous pourrions convoquer le ministre. Je sais qu'il est libre pendant une partie de la journée mardi. Bien entendu, c'est au ministre qu'il appartient de fournir les premières explications au Comité. Ensuite, ses collaborateurs prennent la relève. À ma connaissance, ses collaborateurs et lui-même seraient disposés à comparaître devant le Comité mardi pour donner le coup d'envoi à cette étude.

Malgré ce qu'on vous a peut-être dit, nous siégeons normalement les mardis, parfois le mercredi après-midi, selon notre charge de travail et les jeudis, jusqu'à 18 heures. Il peut arriver que nous siégeons toute la journée mardi de 9h30 à 13 heures et ensuite, de 15h30 à 18 heures. Parfois, nous abattons suffisamment de besogne en matinée pour pouvoir nous dispenser de siéger l'après-midi. Et encore une fois, selon la charge de travail, nous siégeons le mercredi après-midi de 15h30 à 18 heures et le jeudi, nous siégeons le matin. Le jeudi après-midi, c'est plus difficile parce que certains députés quittent Ottawa pour leur circonscription. Nous avons déjà siégé le soir. Encore une fois, tout dépend de la question à l'étude. Je ne vous donne qu'un bref aperçu du calendrier.

M. Benjamin: Monsieur le président, il y a des exceptions. Par exemple, lorsque nous entendons des témoignages, que ce soit sur la Colline ou dans le cadre de nos déplacements, il nous est déjà arrivé de siéger six jours d'affilée dans différentes villes.

Le président: C'est vrai. Dans ces cas-là, nous siégeons jusqu'à 22 heures.